

SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
de l'Enseignement Public FO

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°169

1 euro

novembre-décembre 2018

Déposé le 15 / 11 / 18.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Elections professionnelles 2018

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

4 clics
pour vos revendications

4 clics
pour reconquérir vos droits

du 29 novembre au 6 décembre

CTM / CTA / CAPA - CAPD / CAPN : renforcer la représentativité de FO



Notre mandat :

- Pour la défense du statut de fonctionnaire d'état, de nos droits collectifs
- Pour le maintien du code des pensions de retraite
- Pour la défense de l'école publique laïque, le maintien de la maternelle
- Pour la défense de l'enseignement et de l'aide spécialisés
- Pour la défense des conditions de travail
- Pour l'augmentation des salaires



Votez FO ! Faites voter FO !

Ce bulletin est rédigé bien avant
que vous ne le receviez, alors ...

**pour plus d'actualités,
rendez-vous sur notre site :**

www.snudifo13.org

Sommaire :

P1 : Titres / P2 et 7 : Engagement du SNUDI-FO
P3 : Fonction Publique – Retraites – Salarial
P4 : Profession de foi CAPD / P5 : Candidats FO CAPD
P6 : Territorialisation / P8 : Adhésion

L'engagement du SNUDI-FO 13

Inclusion scolaire

Opposé à la scolarisation par défaut dans les classes ordinaires, à l'inclusion systématique dans n'importe quelles conditions pour de sordides raisons économiques, le SNUDI FO continuera de revendiquer le maintien et la création des structures, classes et postes spécialisés indispensables aux besoins des élèves. FO demande l'abrogation des textes mettant en place « l'inclusion systématique ». Le SNUDI-FO exige le recrutement des AESH nécessaires, avec un vrai statut et un vrai salaire. Entrevue avec le DASEN, appui aux collègues confrontés aux conséquences de l'inclusion systématique, ... le SNUDI-FO 13 poursuivra son action.



FNEC-FP FO : Conférence nationale inclusion – Mars 2018



Mouvement

Non au projet ministériel de mouvement en une seule phase avec l'obligation de faire des vœux géographiques !

Le SNUDI-FO se prononce :

- ▶ Pour le maintien des secondes phases du mouvement
- ▶ Pour qu'aucun personnel ne soit nommé à titre définitif sur un poste non demandé
- ▶ Pour les créations de postes nécessaires de personnels administratifs afin que ceux-ci puissent mener à bien les opérations du mouvement.

Pour la défense de nos conditions de travail :

revendiquer les postes nécessaires !

Le SNUDI-FO continuera de revendiquer des postes

à hauteur des besoins pour :

- abaisser les effectifs partout
- assurer les remplacements
- restaurer les RASED et les postes spécialisés

En CTSD et CDEN, les représentants FO

continueront à se battre contre les fermetures de classe et à défendre chaque dossier confié.

Pour l'abandon du PPCR :

NON à l'arbitraire dans les promotions !

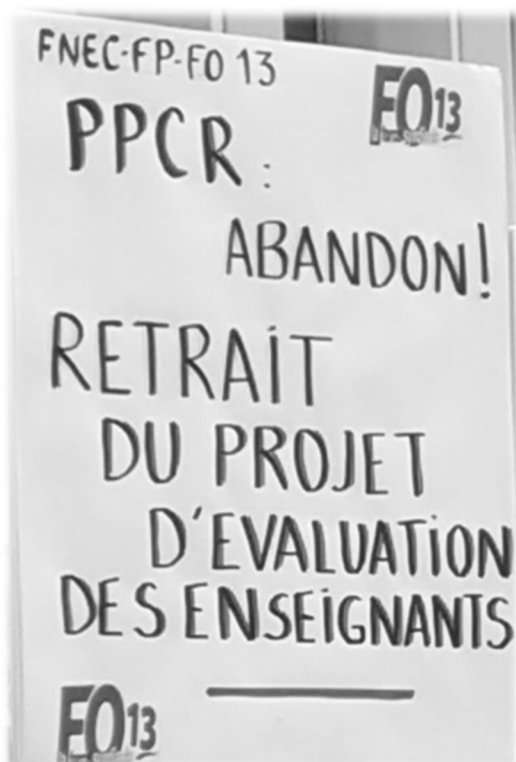
La nouvelle évaluation PPCR a instauré **l'arbitraire le plus total** pour les éventuelles bonifications d'ancienneté aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons, l'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle.

Le SNUDI-FO poursuivra son action pour le **rétablissement d'un barème**, basé sur l'Ancienneté Générale de Service, **contrôlable par vos élus à la CAPD**, ainsi que pour le retour à un déroulement de carrière garantissant **à tous l'accès à tous les grades du corps PE avant la retraite**, et pour commencer à la **Hors Classe**.

Dans les Bouches du Rhône, l'acharnement de nos représentants FO a permis, pour cette année, de préserver en partie l'accès à la Hors Classe pour les collègues les plus « anciens ». Le SNUDI-FO 13 a aussi informé les personnels et les a aidés à former des recours quant aux appréciations de carrière dépréciant leur travail et leurs rapports d'inspection antérieurs.

La FSU, l'UNSA, la CFTD et la CGC ont signé le PPCR.

FO n'a pas signé le PPCR, FO en combat les conséquences et en demande l'abandon !



**Pour le maintien de notre statut,
de nos droits collectifs,**

Votez FO !

Non à la contre-réforme de la Fonction Publique !

Le gouvernement souhaite généraliser :

- le recrutement des contractuels au détriment des emplois statutaires
- l'évaluation au « mérite », donc l'arbitraire, le fait du prince et des collègues lésés.

Il veut supprimer 50 000 postes, aggravant les conditions de travail et détruisant le service public.

Avec la fédération des fonctionnaires FO,

le SNUDI-FO combat cette contre-réforme et en demande l'abandon !



Retraites : NON au régime « universel » de retraite !

Non à la retraite par points ! Maintien de notre code des pensions !



Le projet de réforme veut liquider tous les régimes, régime général comme régimes particuliers dont notre régime de fonctionnaire d'État.

Dans un régime à points, l'assuré acquiert des points par ses cotisations, qui vont se cumuler durant toute son activité professionnelle sur un compte individuel. A la solidarité collective et intergénérationnelle, est substituée l'individualisation du compte.

La retraite ne serait plus calculée sur les 25 meilleures années, ni, pour nous, sur les six derniers mois, mais sur toute la carrière ! Le service actif permettant de partir plus tôt pour les instituteurs avec 15 de services disparaîtrait.

Le montant de la retraite ne serait plus garanti : il dépendrait de la valeur du point fixée chaque année par le gouvernement en fonction de ses impératifs économiques donc variable !

Au titre de fonctionnaires d'État, nous percevons un traitement de l'État durant notre activité et ensuite une pension pour services rendus, régie par le code des pensions civiles et inscrite au grand livre de la dette publique de l'État. Il n'y pas de caisse de retraite, pas de notion d'équilibre entre actifs et retraités, c'est une ligne budgétaire au même titre que les fonctionnaires en activité.

FO s'oppose au projet de réforme, qui remettrait en cause notre statut et dégraderait nos retraites, FO en demande l'abandon.

FO, le syndicat de la feuille de paye, du pouvoir d'achat !

■ **Mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 :**

la Confédération FO a rappelé son opposition constante à cette réforme.

Le transfert de la collecte de l'impôt des fonctionnaires des finances publiques aux entreprises va entraîner des suppressions de postes de fonctionnaires et permettre des avances de trésorerie aux entreprises (qui prélèveront directement l'impôt et devront le reverser à l'État).

Dès 2019, la baisse de pouvoir d'achat induite par cette réforme servira de justification à de nouvelles suppressions de cotisations (comme la défiscalisation des heures supplémentaires).

Pour FO, elle répond à un objectif : rendre possible à terme la fusion entre CSG, cotisations et impôt sur le revenu, de façon à pouvoir supprimer tout financement dédié à la Sécurité sociale.

■ **Journée de carence : FO continue à en réclamer l'abandon !**

■ **Indemnités REP+ Brigades : respect de leurs droits !**

En 2015-16, le SNUDI-FO 13 a obtenu la pleine indemnité REP+ pour les brigades REP+ (appui sur les textes, réunion des collègues, courrier intersyndical à l'IA, interventions). En 2016-17, pour les autres brigades, obtention de l'intégralité de l'indemnité REP/REP+, week-ends et congés compris lorsqu'inclus dans un remplacement en REP/REP+.

■ **Salaires : FO exige une augmentation de la valeur du point d'indice de 16%**

pour compenser la baisse du pouvoir d'achat depuis l'an 2000 !



Commission Administrative Paritaire Départementale des Bouches du Rhône - Professeurs des écoles et Instituteurs

Scrutin
du 29 novembre
au 6 décembre 2018

**Votez pour des représentants
indépendants de l'administration !**

VOTER FO, C'est voter pour

- **Un syndicat qui agit, informe, revendique, ...**
- **Un syndicat qui défend les collègues** contre toute remise en cause de leurs obligations de services; de leurs droits au temps partiels, à la mutation ... ; contre l'ingérence des municipalités ...

- **Un syndicat qui défend les dossiers** sans opposer une catégorie de personnels à une autre, une école à une autre.

- **Un syndicat sur lequel vous pouvez compter pour vous défendre contre :**
 - l'arbitraire
 - les abus de pouvoir
 - les accusations calomnieuses
 - la souffrance au travail...

- **Des délégués déterminés, disponibles** (mail, téléphone, permanences quotidiennes, visites d'école...)

Pas de double langage, pas de cogestion avec l'administration !



Non à l'arbitraire ! Retrait de PPCR !

FO n'a pas signé le protocole PPCR. La FSU, l'UNSA et la CFDT l'ont signé ! FO en combat aujourd'hui les conséquences ! Les collègues ont subi l'arbitraire, l'injustice de la nouvelle « évaluation », notamment pour les passages à la Hors-Classe. Le SNUDI FO 13 a contribué, pour cette année, à préserver en partie l'accès à la Hors-Classe pour les plus « anciens » collègues des Bouches du Rhône. Cette avancée ponctuelle contre l'arbitraire de PPCR ne peut se consolider et se généraliser que par l'abandon de PPCR !

Le syndicat de la fiche de paie !

Indemnités : Après les brigades REP+, le SNUDI FO 13 a obtenu en 2017 le versement de l'indemnité REP+ aux brigades circonscription pour l'entièreté d'un remplacement en REP+, week-ends et congés compris.

Salaires : FO exige une augmentation de la valeur du point d'indice de 16% pour compenser la baisse du pouvoir d'achat depuis l'an 2000 !

Mouvement : FO n'accepte aucune régression !

Les élus FO à la CAPD dénoncent et combattent les vœux géographiques obligatoires, le blocage de postes, l'injustice d'un barème où l'ancienneté générale de service (AGS) est minorée, l'absence de groupes de travail et de transparence pour la troisième phase, la non-publication de tous les postes et supports à chaque phase ...

Tout au long du mandat écoulé, FO a défendu ces revendications et le respect du travail de contrôle des élus du personnel.

FO alerte et combat le projet ministériel d'un seul mouvement et de l'affectation à titre définitif sur des postes non demandés !

Direction d'école

Le SNUDI-FO défend les revendications des directeurs d'école en matière de décharges, salaires, aides à la direction et recentrage sur leurs missions. FO demande au ministère de ne pas retenir les conclusions de la commission de l'Assemblée Nationale qui prévoit un bouleversement total : regroupement d'écoles, suppression de l'école maternelle, création d'un statut de directeur pour 20% des directeurs actuels qui deviendraient des supérieurs hiérarchiques chargés de nouvelles missions...

Inclusion forcée

Le SNUDI-FO combat les conséquences concrètes de l'école « inclusive » de la loi de refondation. **Le SNUDI-FO demande son abrogation et la réouverture de classes et établissements spécialisés.** La situation est encore plus dégradée et insupportable pour les collègues en ce début d'année avec l'absence massive d'AVS. **Le SNUDI-FO est intervenu auprès du DASEN :** dans certains cas, il pourrait prononcer une suspension de scolarisation avec proposition à la famille d'un aménagement du temps scolaire.

→ Voter FO, c'est se mobiliser pour dire :

- maintien de notre statut de fonctionnaire d'état ; maintien du code des pensions civiles et militaires, contre tout régime de « retraite universelle » !
- respect de nos droits, défense et amélioration de nos conditions de travail !

→ Voter FO, c'est élire des représentants qui défendent les personnels en toutes circonstances et en toute indépendance.

**Pour défendre vos revendications et faire respecter vos droits,
Votez Force Ouvrière !**

**Liste conduite par Franck NEFF et Laurence ROUVIERE (Classe normale)
Muriel LE CORRE (Classe Exceptionnelle) et René SOUROUX (Hors-Classe)**

PE Classe exceptionnelle



Muriel LE CORRE
Adjte Mat
Longchamp
Marseille 4

Corinne MEDJADJ
Directrice Elém
Fuveau



PE Hors Classe



René SOUROUX
Directeur Elém
Vignol La Ciotat

Christine POTIER
Directrice Mat
Renardière
Les Pennes Mirabeau

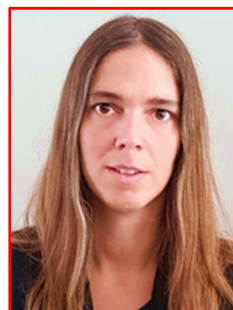


PE Classe normale



Franck NEFF
Adjte Elém Flotte
Marseille 8

Laurence ROUVIERE
Adjte Elém
Visitation
Marseille 14



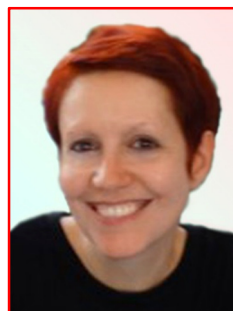
Sandra LOPEZ
Adjte Mat J Buon
Arles

Jean-Philippe BLONDEL
Adjte Mat Hugo
Sausset les Pins



Luc SALAVILLE
Adjte Elém
Pinchinades
Vitrolles

Catherine PONTVIANNE
Brig Elém
Arenc Bachas
Marseille 15



Vannina PELONE
Adjte Mat
Longchamp
Marseille 4

Marie-Colette ZUNO
Dir Elém
Pharo Catalans
Marseille 7



Cécile BOULAY
Adjte Mat
Pie d'Autry
Allauch

Flore-Elise JEREMIASZ
ULIS Elém
Gd St Giniez
Marseille 8



Laurine DECOMBAS
Adjte Elém
Van Gogh
Miramas

Emmanuelle MARTIN CASSAR
Dir Elém
Pointe rouge
Marseille 8



Agnès JAEGER POVINELLI
Conseillère Pédag.
Circo MRS 04
Marseille

Claire BLETTERIE
TR Brigade
Elem Ferry
Auriol



Hélène DEBONO
Maître E Elém
Château Pitty
Gardanne

Céline LE BARAILLEC
Dir Elém
Deux ormeaux
Aix en Provence



Pour le maintien de notre statut, de nos droits collectifs, pour la défense de l'école de la République **Votez FO !**

FO dit non à la territorialisation !

Fusion des académies

La fusion des académies va vers une régionalisation de l'éducation nationale et donc des statuts : pour FO, c'est non ! Pour FO, il ne saurait y avoir aucun consensus : aucune fusion de services, aucune suppression de postes, aucune mobilité forcée géographique ou fonctionnelle. Les académies doivent conserver toutes leurs missions et tous leurs personnels.

Mise en réseaux des écoles et des collèges

Le 1^{er} août 2018, la commission des affaires culturelles a remis un rapport listant des propositions qui bouleverseraient totalement le fonctionnement des écoles publiques et remettraient en cause nos garanties statutaires. Il préconise la mise en réseaux des écoles et collèges.

Les conséquences pour :

➤ Les directions d'école

Ce serait la mise en place d'un néo-directeur sous statut. Sur les 45 000 directeurs actuels en France, seuls 20% d'entre eux pourraient prétendre au titre de directeur. Le prétexte évoqué est la situation dégradée de ces personnels. Oui, les directeurs sont victimes d'une maltraitance institutionnelle : privés de toute aide administrative, écrasés de responsabilités, de tâches quotidiennes. Plutôt qu'un statut, le SNUDI FO revendique comme conditions de travail pour les directeurs :

- une augmentation des décharges de services, et pas un seul directeur sans décharge statutaire hebdomadaire.
- un emploi statutaire d'aide administrative
- un réel allègement des tâches
- les réunions sur temps scolaire avec le remplacement par un BD.

➤ La maternelle

« Assises de la maternelle » en mars 2018, rapport de « France Stratégie » (service du premier ministre), décret du 1^{er} mars modifiant le statut des ATSEM, autant de déclarations ou mesures mettant en péril la spécificité de l'école maternelle ! PE, éducateurs et agents des collectivités deviendraient des « adultes » aux missions indifférenciées, on voit se profiler des transferts de compétences qui pourraient transformer l'école maternelle en garderie et remettre en cause le statut de fonctionnaire d'État des PE. Et le projet du 1^{er} août 2018 préconise de dissoudre la maternelle dans des établissements primaires permettant de récupérer toutes les directions de maternelle et de gommer sa spécificité.

L'annonce de la scolarisation obligatoire dès 3 ans n'est qu'un nouveau moyen de favoriser la concurrence contre l'école publique laïque, obligeant les communes à participer aux frais des écoles privées.

Pour le SNUDI FO, la spécificité d'une école maternelle doit être maintenue et préservée.
Pour le SNUDI-FO, la place de la maternelle est au sein de l'Éducation nationale, avec des programmes nationaux ; avec des PE, fonctionnaires d'État, et une ATSEM par classe.

Défense du statut de fonctionnaire d'état et de l'école de la République : des revendications fondamentales pour FO au plan national, académique et départemental.



L'engagement du SNUDI-FO 13

Pour le droit au temps partiel

Pour le SNUDI-FO, toutes les demandes d'exercer à temps partiel sont légitimes et doivent être accordées, dans la quotité et sous la forme (classique ou annualisée) souhaitées, que ce soit de droit ou sur autorisation.

Les élus FO à la CAPD continueront de s'opposer aux refus de l'administration qui utilise les temps partiels comme « variable d'ajustement » du personnel. Ils continueront à défendre chaque dossier confié par les collègues.



Pour des emplois statutaires, non à la précarité, aux licenciements !

Rassemblements intersyndicaux, délégations à la préfecture, assemblées des personnels, signature de pétition, le SNUDI FO 13 a combattu contre la suppression massive des postes d'AAD, pour le maintien de tous les contrats aidés sur leurs emplois et le renouvellement de tous les contrats.

FO revendique toujours la transformation des emplois précaires en emplois statutaires dans la Fonction Publique.

Rythmes scolaires : mandat tenu !

En 2014, vous avez voté et élu les candidats FO sur le mandat « non à la réforme Peillon, non à la réforme des rythmes scolaires ». Le SNUDI FO, fort de ce mandat, n'a cessé de revendiquer l'abrogation de la réforme Peillon et l'abandon de la réforme des rythmes scolaires.

Tous les enseignants en ont mesuré la dérèglementation, la désorganisation, la confusion (et la fatigue).

Le SNUDI FO a refusé d'accompagner et de participer à une « bonne application » de la réforme dans les comités de suivi des municipalités pour l'élaboration des PEDT.

Pétitions, rassemblements devant le ministère et les IA, délégations, assises nationales, ... le SNUDI-FO a mobilisé et revendiqué depuis 2013.

A la rentrée 2018, 100% des communes des Bouches du Rhône ont abandonné les différents rythmes et rétabli la semaine de 4 jours avec la coupure du mercredi.

Rythmes scolaires

4 jours pour tous !



Souffrance au travail, agressions, dénonciations, abus de pouvoir...

D'où qu'émanent les atteintes à votre dignité, à votre santé au travail, à vos droits de fonctionnaire, vous pourrez continuer à compter sur le SNUDI-FO, son expérience et sa détermination, pour vous conseiller et vous défendre.



SNUDI FO 13 – Carte 2019

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : **SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille**

→ **Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"**

- Encaissement en 2019, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2019

→ **Paiement par virement(s) possible** **virements à faire en 2019**

- **Important : communiquez-nous l'échéancier** (dates et sommes) ordonné à votre banque
- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 pour vos virements :

Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 / Clé : RIB 55

Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ **Le paiement par prélèvement automatique**, en cours d'étude,
devrait être prochainement mis en place.

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2020 pour votre déclaration des revenus de 2019.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire)		127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	CI Exc HE : 244 € (18,5)						

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à : TD / TP

Echelon: PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)